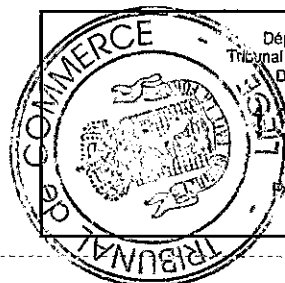


# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*18097012\*

de

Déposé au greffe du  
Tribunal de commerce de Liège  
Division Verviers

JUN 2018

P.O. Le greffier,  
Greffe

N° d'entreprise : 0542 505 162

**Dénomination**(en entier) : **Grid Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ormes 109, 4800 Verviers.**

**Objet de l'acte : Cessation de mandat de gérant ; pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).**

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des associés du 10 octobre 2017 que les associés :

- ONT DÉCIDÉ de mettre fin au mandat de Hervé Amosse en tant que gérant de la Société, à partir du 21 juin 2017.
- ONT REMERCIÉ le gérant pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution du mandat.
- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de : (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,  
Avocat et mandataire spécial

Dépôt P.V

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).